

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 24 SEPTEMBRE 2020

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 24 septembre 2020*

Aujourd'hui, à quatorze heures dix, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 29 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées
- n<sup>o</sup> 42 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2019 et à certaines autres mesures

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.